



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu – Groupe de travail Adhoc Anchois du Golfe de Gascogne

30 septembre 2025 – Visioconférence

1. Accueil et validation de l'ordre du jour

Maria-José Rico (Présidente du groupe de travail) a ouvert la réunion en remerciant les participants et les représentantes des administrations espagnoles et françaises, ainsi que de la Commission Européenne. Elle a ensuite souligné l'intérêt commun des secteurs français et espagnols pour la gestion durable de l'anchois, et rappelé que cette espèce était emblématique pour ce CC puisque c'est au sein de ce dernier qu'un accord sur le plan de gestion a permis l'ouverture de la pêche avec la participation de l'AZTI et d'IFREMER. La réunion est centrée sur la présentation des dernières informations scientifiques disponibles suite au benchmark réalisé en 2024. Elle indique également que les membres du Groupe de Travail sont issus du secteur espagnol (7 membres), du secteur français (5 membres) et des ONG (1 membre).

L'ordre du jour est validé sans modifications.

2. Présentation des résultats du benchmark et de l'avis CIEM 2024 pour 2025

Leire Ibaibarriaga (AZTI) a présenté l'avis scientifique du CIEM publié le 11 décembre 2024 ainsi que les résultats du benchmark 2024. Cet avis de 2024 pour 2025, ne s'appuie cependant pas sur le résultat du benchmark, la première application sera pour l'avis à venir en Novembre 2025 pour 2026. La recommandation de capture pour 2025 est fixée à 30 663 tonnes, en accord avec le plan de gestion actuel.

Suite au benchmark, l'évaluation du stock se fera avec un nouveau modèle (Stock Synthesis) plus adapté pour les espèces à vie courte comme l'anchois, dont le recrutement varie beaucoup, et en séparant les eaux ibériques de celles du golfe de Gascogne, créant désormais deux stocks distincts. L'origine des données sont les mêmes : les campagnes PELGAS, BIOMAN, et JUVENA.

Les résultats du benchmark montrent une biomasse globalement stable, avec 86 % d'individus d'âge 1 en 2024 mais une diminution (se stabilisant depuis 2020) du poids moyen à chaque âge. La mortalité par pêche est stable depuis la réouverture de la pêche.

Échanges avec les participants

Javier Lopez (OCEANA) interroge sur une possible migration vers le nord du stock et sur l'influence du changement climatique sur la productivité et le poids moyen. Leire Ibaibarriaga (AZTI) a précisé que plutôt qu'un déplacement net vers le nord, il s'agirait plutôt des phénomènes de contractions/expansions de la population. Les effets environnementaux, la taille des populations et la disponibilité du plancton sont étudiés comme facteurs possibles.



Concernant, le changement de la valeur du point de référence Blim, Leire Ibaibarriaga (AZTI) a effectivement précisé à Javier Lopez (OCEANA) qu'il faudra si la règle de gestion actuelle reste précautionneuse. Puis concernant la Biomasse d'échappement (utilisée généralement par le CIEM pour les stocks à vie courte), l'AZTI a effectivement comparé son application à l'anchois contre le plan de gestion actuel, ce sera l'objet de la prochaine présentation.

Leire Ibaibarriaga (AZTI) a confirmé à Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) que le paramètre sigma est porté 0,3 pour les espèces à vie courte par le CIEM (et non 0,2 pour le reste des stocks). Le paramètre Fcap est quant à lui un paramètre des règles dites d'échappement pour éviter des captures trop importantes les années de recrutement exceptionnel.

3. Réévaluation du plan de gestion – premiers résultats

Leire Citores (AZTI) a présenté les premiers résultats du travail de réévaluation du plan de gestion. L'objectif est d'évaluer si la règle actuelle reste précautionneuse et de tester la stratégie d'échappement. Deux scénarios sont testés selon la productivité du stock : l'un fondé sur les recrutements historiques, l'autre sur les données récentes (post-2009).

Les résultats préliminaires montrent que la règle actuelle est robuste et précautionneuse pour les recrutements récents, mais pas si la productivité est plus faible (prenant en compte l'ensemble des données historiques), cela est renforcé avec l'introduction d'incertitudes (erreur d'observation et d'évaluation) qui rend la simulation plus réaliste. La stratégie d'échappement offre des captures plus élevées mais plus variables et des plus grands risques que la règle de gestion actuelle. La valeur de mortalité maximale (Fcap) est estimée à 0,57.

Le travail reste en cours et devra être validé par le CIEM. Des scénarios complémentaires sont envisagés pour intégrer l'évolution des poids moyens et tester de nouvelles variantes de la règle actuelle.

Échanges avec les participants

Amanda Perez Perera (DG MARE) a interrogé les critères utilisés pour qualifier une règle de gestion comme précautionneuse et a questionné l'utilisation du seuil de probabilité de 0,05 de passer sous Blim. Leire Citores (AZTI) a répondu que ce seuil correspond à la référence du CIEM, bien qu'il soit possible de discuter d'autres critères.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a insisté sur la pertinence de la règle actuelle. Il a suggéré que de légères adaptations pourraient être envisagées après obtention des résultats définitifs.

4. Programme de travail

Maria-José Rico (CC Sud) a invité les membres à formuler leurs questions et propositions de simulations et à les transmettre au secrétariat. Il est décidé d'organiser un nouveau point de suivi pendant la réunion du Groupe de Travail Pélagiques en octobre 2025, avant la publication des résultats définitifs du CIEM.

BILAN :



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

- Les résultats préliminaires de l'AZTI ont été présentés aux membres : la règle de gestion actuelle est précautionneuse sur la période récente uniquement, des améliorations peuvent cependant être envisagées.
- Les membres du CC SUD seront maintenus informés pendant la prochaine réunion du Groupe de Travail Pélagiques le 21 octobre.
- Les membres sont invités à transmettre leurs questions et propositions via la secrétariat du CC SUD